

<p>D 23-32</p> <p>APPROBATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES « ASSURANCES » AVEC NCPA.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absente excusée :</u> Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-4-4 relatif aux groupements de commande,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Olivier HOMOLLE informe les membres de l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes « Normandie Cabourg Pays d'Auge » a coordonné en 2018 un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché public d'assurances puis d'un marché de prestations d'assurances.

Le marché de prestations d'assurances se termine le 31/12/2023.

La communauté de communes propose aux communes du territoire de constituer un nouveau groupement de commandes pour assurer la procédure de passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un marché de prestations d'assurances afin d'optimiser les coûts par la massification des commandes et d'apporter son expertise en ce domaine auprès des communes.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit que « la commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant par adhérent selon les modalités suivantes :

- Pour les adhérents qui disposent d'une commission d'appel d'offres : le représentant est élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres ;
- Pour les membres ne disposant pas d'une commission d'appel d'offres : le représentant est désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Pour chaque membre titulaire est prévu un suppléant ».

La Communauté de Communes NCPA propose d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Olivier HOMOLLE propose aux membres de l'assemblée délibérante de s'associer à ce groupement de commande, notamment parce que les contrats d'assurance de la mairie de HOULGATE arriveront tous à échéance au 31 décembre 2023 et que ce contrat groupe devrait permettre de réaliser des économies d'échelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes « assurances » avec NCPA,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande dont le projet est joint en annexe,
- de désigner comme représentants à la commission d'appel d'offres du groupement :

Titulaire	Olivier HOMOLLE
Suppléant	Annie DUBOS



Olivier COLIN,
Maire.